

| | | |
|--|---|---|
|  | <p>MATIC OX Code: 00001003</p> |  |
|--|---|---|

Version: 4 Révision: 06/02/2018

Revisión précédente: 31/05/2015

Date d'impression: 17/04/2018

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: **MATIC OX**
Code: 00001003

- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [] Industriel [X] Professionnel [] Consommation
 Blanqueante doméstico (sin liberador de cloro).
Secteurs d'utilisation:
 Utilisations professionnelles (SU22).
Utilisations déconseillées:
 # Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
 Sans restriction.

- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
PRODUCTOS QUÍMICOS DEL BAGES, S.A.
 Polígono Industrial El Mas, Nau 13 - E-08691 - Monistrol de Montserrat (Barcelona)
 Téléphone: +34 902886315 - Fax: +34 902886316
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
 e-mail: msds@proquibsa.com

- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 902886315 (7:00-15:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
 # Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP):
 DANGER: Ox. Liq. 3:H272 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Chronic 3:H412

| Classe de danger | Classification du mélange | Cat. | Routes d'exposition | Organes cibles | Effets |
|---|---|-------------------------|------------------------------|----------------|---|
| <u>Physico-chimique:</u>  | Ox. Liq. 3:H272 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (oral) 4:H302 | Cat.3 Cat.4 Cat.4 | - Inhalation Ingestion | - - Yeux | - Nocive Nocive Lésions graves |
| <u>Santé humaine:</u>  | Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 3:H412 | Cat.1 Cat.3 | Yeux - | Yeux - | Lésions graves - |
| <u>Environnement:</u> | | | | | |

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

| | |
|--|--|
|  <p><u>Mentions de danger:</u> H272 H302+H332 H318 H412</p> <p><u>Conseils de prudence:</u> P102 P271 P280F P304+P340-P312 P305+P351+P338-P310 P273-P501a</p> <p><u>Indications additionnelles:</u> EUD011</p> <p><u>Substances qui contribuent à la classification:</u> Peroxyde d'hydrogène 30%</p> | <p># Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP)</p> <p>Peut aggraver un incendie: comburant. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.</p> <p>Ne pas ingérer.</p> |
|--|--|

2.3 AUTRES DANGERS:
 Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes pour l'environnement: # Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBTV/VPvB.



MATIC OX
Code: 00001003



SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| | | | | | | |
|---------------|---|---|--|---------------|---|---|
| 3.1 | <p>SUBSTANCES: Non applicable (mélange).</p> | | | | | |
| 3.2 | <p>MÉLANGES: Ce produit-ci est un mélange. Description chimique: Dissolution de peroxyde d'hydrogène en milieu aqueux.</p> <p>COMPOSANTS:</p> <table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;"> 30 < 40 % </td> <td> <p>Peroxyde d'hydrogène CAS: 7722-84-1 , EC: 231-765-0 CLP: Danger: Ox. Liq. 1:H271 Acute Tox (inh.) 4:H332 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Corr. 1A:H314 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Chronic 3:H412</p> </td> <td style="text-align: right;"> <p>(Note B) Indice nr. 008-003-00-9 < Autoclassifié</p> </td> </tr> </table> <p>Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.</p> <p>Stabilisateurs: Aucun</p> <p>Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.</p> <p>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): # Liste mise à jour par l'ECHA sur 07/07/2017. Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune</p> <p>SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.</p> | | | 30 < 40 % | <p>Peroxyde d'hydrogène CAS: 7722-84-1 , EC: 231-765-0 CLP: Danger: Ox. Liq. 1:H271 Acute Tox (inh.) 4:H332 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Corr. 1A:H314 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Chronic 3:H412</p> | <p>(Note B) Indice nr. 008-003-00-9 < Autoclassifié</p> |
| 30 < 40 % | <p>Peroxyde d'hydrogène CAS: 7722-84-1 , EC: 231-765-0 CLP: Danger: Ox. Liq. 1:H271 Acute Tox (inh.) 4:H332 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Corr. 1A:H314 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Chronic 3:H412</p> | <p>(Note B) Indice nr. 008-003-00-9 < Autoclassifié</p> | | | | |

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

| | | | |
|-----|--|--|---|
| 4.1 | <p>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <p>Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.</p> </div> | | |
| | <p>Route d'exposition</p> | <p>Symptômes et effets, aigus et différés</p> | <p>Description des premiers secours</p> |
| | <p>Inhalation:</p> | Habituellement il ne produit pas de symptômes. | S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air. |
| | <p>Peau:</p> | Le contact avec la peau peut produire une légère rougeur. | Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. |
| | <p>Yeux:</p> | Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves. | Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. |
| | <p>Ingestion:</p> | Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage. | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos. |

| | |
|-----|---|
| 4.2 | <p>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11</p> |
|-----|---|

| | |
|-----|---|
| 4.3 | <p>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: Information pour le médecin: Non disponible. Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.</p> |
|-----|---|



MATIC OX
Code: 00001003



SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non combustible, mais facilite la combustion d'autres substances.

- 5.1 **MOYENS D'EXTINCTION:**
Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée.
- 5.2 **DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**
Matière comburante. Facilite la combustion d'autres substances.
- 5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 **PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:**
Éviter le contact direct du produit.
- 6.2 **PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
- 6.3 **MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Ne pas utiliser de draps. L'absorbant imprégné de peroxyde doit se recueillir dans un lieu sûr et ne pas être enfermé dans un emballage.
- 6.4 **RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. Ne pas peser dans l'aire de stockage. Éviter des frictions, manègements brusques ou de forts impacts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
Conserver à l'écart de matériaux combustibles.
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
- 7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. Éviter le stockage sur des sols en bois. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage : 12. mois
Températures : min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé).
Matières incompatibles:
Conserver à l'écart de agents réducteurs, matières basiques, composés de métaux lourds, matières combustibles.
Type d'emballage:
Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): # Directive 2012/18/UE:
Non applicable.
- 7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**
Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



MATIC OX
Code: 00001003



SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

| INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012) | An | VME ppm | mg/m3 | VLCT ppm | mg/m3 | Observations | Table MP nr. |
|---|------|------------|-------|-------------|-------|--------------|-----------------|
| Peroxyde d'hydrogène | 1987 | 1.0 | 1.5 | - | - | | |

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent dériver d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

| <u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). | <u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 | <u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d | <u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| | - | - | - |
| <u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). | <u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 | <u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 | <u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 |
| | - | - | - |

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

| <u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). | <u>PNEC Eau douce</u> mg/l | <u>PNEC Marin</u> mg/l | <u>PNEC Intermittent</u> mg/l |
|--|-------------------------------|---|---|
| | - | - | - |
| <u>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:</u> Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). | <u>PNEC STP</u> mg/l | <u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight | <u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight |
| | - | - | - |
| <u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). | <u>PNEC Air</u> mg/m3 | <u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight | <u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d |
| | - | - | - |



MATIC OX
Code: 00001003



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.

Lunettes:



Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable quand des peroxydes sont manipulés en de grandes quantités.

Gants:



Oui. Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Niveau minimum recommandé 1, temps de pénétration >10 min (protection contre les projections).

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Conseillable. Garder les vêtements de travail sous contrôle et séparés du reste. Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: # Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.



MATIC OX
Code: 00001003



SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|-----|---|
| 9.1 | <p>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</p> <p><u>Aspect</u> - État physique : Liquide transparent. - Couleur : Incolore. - Odeur : Inodore - Seuil olfactif : Non applicable (inodore).</p> <p><u>Valeur pH</u> - pH : # 3. ± 1. à 20°C</p> <p><u>Changement d'état</u> - Point de fusion : Non disponible - Point initial d'ébullition : 106. °C à 760 mmHg</p> <p><u>Densité</u> - Densité de vapeur : # < 1 (plus léger que l'air). - Densité relative : # 1.06 ± 0.001 à 20/4°C Relative eau</p> <p><u>Stabilité</u> - Température décomposition : Non applicable (thermiquement stable).</p> <p><u>Viscosité:</u> - Viscosité dynamique : Non disponible</p> <p><u>Volatilité:</u> - Taux d'évaporation : Non applicable - Tension de vapeur : # 14.4* mmHg à 20°C - Tension de vapeur : # 10.2* kPa à 50°C</p> <p><u>Solubilité(s)</u> - Solubilité dans l'eau : Miscible - Liposolubilité : Non applicable (produit inorganique).</p> <p><u>Inflammabilité:</u> - Point d'éclair : Ininflammable - Température auto-inflammation : Non applicable (incombustible).</p> <p><u>Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p> |
|-----|---|

| | |
|-----|--|
| 9.2 | <p>AUTRES INFORMATIONS:</p> <p>- Tension superficielle : 77.7* din/cm a 20°C</p> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p> |
|-----|--|

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|------|---|
| 10.1 | <p>RÉACTIVITÉ: <u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.</p> |
| 10.2 | <p>STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p> |
| 10.3 | <p>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, matières basiques, métaux, composés de métaux lourds, matières combustibles.</p> |
| 10.4 | <p>CONDITIONS À ÉVITER: <u>Lumière:</u> Non applicable. <u>Air:</u> # Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>Pression:</u> # Irrélevant. <u>Chocs:</u> # Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p> |
| 10.5 | <p>MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de agents réducteurs, matières basiques, composés de métaux lourds, matières combustibles.</p> |
| 10.6 | <p>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxygène.</p> |



MATIC OX
Code: 00001003



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

| | | | |
|--|--|--|---|
| <u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u> Peroxyde d'hydrogène | <u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg oral > 400. Rat | <u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg cutanée 4060. Rat | <u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation > 170. Rat |
|--|--|--|---|

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effet observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

| Routes d'exposition | Toxicité aiguë | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou retardés |
|--------------------------------|--------------------|-------|--|
| <u>Inhalation:</u> | ATE : 10000. mg/m3 | Cat.4 | # <i>NOCIF: Nocif en cas d'inhalation.</i> |
| <u>Cutanée:</u> Non classé | ATE > 2000 mg/kg | - | Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). |
| <u>Oculaire:</u> Non classé | Non disponible | - | # <i>Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).</i> |
| <u>Ingestion:</u> | ATE : 1333. mg/kg | Cat.4 | # <i>NOCIF: Nocif en cas d'ingestion.</i> |

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

| Classe de danger | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou retardés |
|--|----------------|-------|--|
| <u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé | - | - | Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). |
| <u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé | - | - | Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). |
| <u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> | Yeux | Cat.1 | LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves. |
| <u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé | - | - | Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). |
| <u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé | - | - | Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). |

DANGER PAR ASPIRATION:

| Classe de danger | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou retardés |
|---|----------------|------|--|
| <u>Danger par aspiration:</u> Non classé | - | - | Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). |

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.
Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.
Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.
Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Non disponible.
Exposition à court terme: Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves.
Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.



MATIC OX
Code: 00001003



SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008-1221/2015 (CLP).

| | | | | |
|------|---|--|---|--|
| 12.1 | TOXICITÉ: | | | |
| | <u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique</u> de composants individuels : Peroxyde d'hydrogène | <u>CL50</u> (OECD 203) mg/L96heures 16. Poissons | <u>CE50</u> (OECD 202) mg/L48heures 2.4 Daphnie | <u>CE50</u> (OECD 201) mg/L72heures 1.4 Algues |
| | <u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible <u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible | | | |

| | |
|------|---|
| 12.2 | PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: Non disponible. |
|------|---|

| | | | | |
|------|---|------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| 12.3 | POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Il peut se bioaccumuler. | | | |
| | <u>Bioaccumulation</u> de composants individuels : Peroxyde d'hydrogène | <u>logPow</u> -1.57 | <u>BCF</u> L/kg 3.2 (calculée) | <u>Potenciel</u> Non disponible |

| | |
|------|---|
| 12.4 | MOBILITÉ DANS LE SOL: Non disponible. |
|------|---|

| | |
|------|---|
| 12.5 | RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: # Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB. |
|------|---|

| | |
|------|---|
| 12.6 | AUTRES EFFETS NOCIFS: <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible. |
|------|---|

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|------|--|
| 13.1 | MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: # Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Élimination d'emballages souillés:</u> # Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages cotés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Ne jamais utiliser à nouveau un emballage ayant contenu des peroxydes. <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales. |
|------|--|



MATIC OX
Code: 00001003



SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 **NUMÉRO ONU:** 2014

14.2 **NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:**
PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

14.3 **CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:**

14.4
Transport par route (ADR 2017) et
Transport par chemin de fer (RID 2017):
- Classe: 5.1
- Groupe d'emballage: II
- Code de classification: OC1
- Code de restriction en tunnels: (E)
- Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L
- Quantités limitées: 1 L (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



Transport voie maritime (IMDG 37-14):

- Classe: 5.1
- Groupe d'emballage: II
- Fiche de Sécurité (FS): F-H,S-Q
- Guide soins médicaux d'urgence: 735
- Polluant marin: Non.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2016):

- Classe: 5.1
- Groupe d'emballage: II
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non disponible.

14.5 **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:**

Non applicable.

14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

14.7 **TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:**

Non disponible.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 **RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

15.2 **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:**

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



MATIC OX
Code: 00001003



SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008-1221/2015 (CLP), Annexe III:

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion: comburant puissant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances:

Note B : Certaines substances sont commercialisées sous forme de solutions aqueuses à différentes concentrations et ces solutions exigent des classifications et des étiquetages différents car les risques varient selon les différentes concentrations.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2017).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 37-14 (IMO, 2014).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Version: 3
Version: 4

Révision:

31/05/2015
06/02/2018

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.